



Département du Pas de Calais Commune de Fouquereuil

ARRETE DU MAIRE

n° 2026-045

**Objet : Restriction de circulation entrée
rue du Général de Gaulle**

Le Maire de Fouquereuil,

Vu les articles L 131-2 ; L 131-3 ; L 131-4 ; L 131-13 du Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-Huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992

Vu la demande du SIVOM du Béthunois le mardi 25 Août 2026

Vu les travaux de réfection des trottoirs situés entre les N° 42 et 102 rue du Général de Gaulle 62232 FOUQUEREUIL

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte rue du Général de Gaulle entre les N° 42 à 102 à FOUQUEREUIL à partir du jeudi 27 Août 2026 pour une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :

- ↳ Une interdiction de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et poids lourds
- ↳ Une limitation de vitesse à 30 km/h
- ↳ La circulation sera alternée manuellement

ARTICLE 3 : Les travaux seront exécutés par le SIVOM du Béthunois, 954 rue de Noeux 62113 VERQUIGNEUL qui installera les panneaux de signalisation des travaux aux extrémités de la section restreinte, conformément aux instructions interministérielles sur la signalisation temporaire des routes approuvées par arrêté du 6 Novembre 1992.

La chaussée sera rendue propre et libre à la circulation.

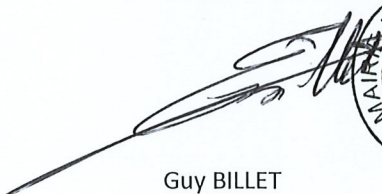
ARTICLE 4 : Un Procès verbal sera effectué auparavant afin de vérifier trottoir et chaussée du domaine public.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Chef de Police de Béthune, Monsieur le Chef de la police municipale ainsi qu'au SIVOM du Béthunois .

Fait à Fouquereuil le 25/08/2026

Pour le Maire empêché
L'Adjoint au Maire



Guy BILLET